

Charte Infor'Jeunes

Définition et philosophie générale

Infor Jeunes se définit comme un service d'information aux jeunes qui vise au maintien et à l'épanouissement de leurs droits et responsabilités.

Infor Jeunes veille à fournir une information polyvalente, complète, sans réserve. Il se définit à travers un pluralisme tant philosophique qu'idéologique. Ce pluralisme est conçu comme la condition même d'une bonne information et d'un fonctionnement sain et efficace d'Infor Jeunes.

Infor Jeunes informe les jeunes sans discrimination aucune, d'ordre sociale, politique, de nationalité, philosophique ...

A travers sa fonction d'informateur, Infor Jeunes mettra l'accent sur les qualités d'accueil, de dialogue et d'écoute du jeune.

L'acte d'information dans les Infor Jeunes peut revêtir un ensemble de services et peut s'adresser à toute personne s'intéressant de près ou de loin à la jeunesse. Ces services visent à favoriser chez les jeunes des choix libres et responsables, à les aider à conquérir leur autonomie. En ce sens, Infor Jeunes se veut révélateur du vécu et générateur de changement. Acteur de changement, Infor Jeunes entend également l'être en favorisant l'engagement et la liberté du jeune dans sa prise de parole.

Comme service d'information, Infor Jeunes se dote d'un code de déontologie, qui garantit le professionnalisme de ses informateurs, la fiabilité de ses informations et la réalisation des finalités d'Infor Jeunes.



Finalités

Infor Jeunes se donne comme objectif prioritaire la recherche des moyens permettant aux jeunes de devenir des citoyens actifs, critiques et responsables, acteurs d'un mieux-être, tant personnel que social.

Infor Jeunes établit l'inventaire des possibles, afin que les jeunes puissent réaliser leur choix personnel en « connaissance de cause », à partir d'une large information.

Infor Jeunes établit une dynamique dans les relations qui existent entre le particulier et le général. Cela signifie que, chaque fois que le cas se présentera, Infor Jeunes se donnera les moyens d'éclairer les problèmes d'un jeune (ou de plusieurs) sous le jour d'une information replacée dans son contexte.

La déontologie

L'information dispensée par Infor Jeunes se donne toujours en fonction de la demande des jeunes et n'est pas dictée par des exigences extérieures à eux-mêmes.

L'information donnée comporte toujours toutes les alternatives en matière de réponses à une demande.

Infor Jeunes s'assure que l'information est complète, impartiale et exacte. Il ne s'en remet pas simplement à l'appréciation du (ou des) membre(s) de l'équipe impliqué(s) dans la réception de la demande et dans la transmission de cette information.

A travers le travail d'accueil et d'information, Infor Jeunes veille à favoriser un comportement autonome du jeune et à éviter une relation de dépendance.

Le secret professionnel et le respect de l'anonymat de l'interlocuteur sont obligatoires.

Infor Jeunes adhère aux principes de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Les structures

Infor Jeunes garantit son indépendance complète par rapport à tout groupe, privé ou public : le programme, l'action, le budget, l'organisation, l'information ... sont décidés par un organe au sein duquel aucun groupement n'a la majorité absolue.

Les instances d'Infor Jeunes sont ouvertes à tout groupement et/ou individu qui adhère à la présente charte.

Le pluralisme du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale doit être basé, non pas sur un équilibre politique ou philosophique qui reposerait sur la logique des mandats, mais bien sur la capacité d'un individu ou d'un groupe de participer pleinement à l'application de la présente charte.

La moitié des membres du Conseil d'Administration doivent avoir moins de 35 ans.